

ver un moyen de libérer le cultivateur de l'Ouest du fardeau de cette dette en la répartissant sur un assez grand nombre d'années. Je crois que ce serait un grand soulagement si cela pouvait être fait, mais je crois que nous faisons erreur si nous croyons trouver ou créer ce remède dans la Loi des Banques. Je crois que nous avons fait une erreur, dans ce comité, en ne traitant pas de cette question il y a un mois, en ne prenant pas la question des crédits ruraux et en ne tentant pas de la résoudre, en faisant venir ici les banquiers et autres intéressés, parce qu'il est impossible d'élaborer un projet avec les banquiers seulement. Je comprends que tout projet avancé jusqu'à présent offre des difficultés peut-être insurmontables, mais la question mérite toujours une étude approfondie par des personnes compétentes.

M. JELLIFF: J'ai dit à différents membres de ce comité—je sais qu'il y en a plusieurs favorables à un plan quelconque de soulagement à notre situation—que s'ils venaient ici et disaient: "Oui, il existe un état de choses auquel il faut remédier et le remède ne se trouve pas dans notre Loi des Banques. Nous vous prouverons notre appui en adoptant un rapport de ce comité recommandant au Parlement la création d'un système de crédit rural." Je n'aurais pas un mot à dire maintenant, mais cela n'a pas été, et nous sommes à reviser la Loi des Banques telle qu'elle existe, rien en vue qui ressemble au remède désiré, avec comme seule consolation l'adoption de ces amendements. C'est faire peu, mais c'est au moins quelque chose, et le moins que nous pourrions faire serait de limiter à 7 pour cent le taux de l'intérêt et laisser les cultivateurs en retirer au moins un certain bénéfice.

Le PRÉSIDENT: Je puis déclarer, parce que un ou deux banquiers me l'ont dit, qu'ils seraient très heureux de conférer avec les intéressés pour étudier ce problème particulier.

Mlle MACPHAIL: Depuis quand ont-ils de si bons sentiments? Le système de crédit rural de l'Ontario n'était pas lancé depuis deux ans que l'Association des Banquiers endossait un pamphlet le vilipendant, critiquant le gouvernement qui l'avait créé, disant qu'il n'avait pas sa raison d'être et un tas d'autres choses. Décidément, c'est une conversion très récente.

M. JELLIFF: Je crois me rappeler que sir John Aird a dit au cours de sa déposition qu'il était en faveur de quelque chose comme un système de crédit rural.

M. SHAW: Oui, en tant que la responsabilité en est assumée par les autres.

M. JELLIFF: Il n'a suggéré que ceci: "Nous sommes en faveur d'un système de crédit rural, mais n'empiétez pas sur notre domaine, les épargnes du peuple." Maintenant, dans tout système de crédit rural, tout projet que le gouvernement peut mettre de l'avant, il me semble que d'une manière ou de l'autre il faut compter sur l'épargne populaire. Nous avons donné aux banques le droit de recevoir en dépôt les épargnes du peuple et de payer des intérêts sur les dépôts. Si nous abolissions ce droit, l'épargne se trouverait libérée, et il lui faudrait trouver d'autres débouchés.

Le PRÉSIDENT: L'épargne prendrait la route des obligations, ou des actions industrielles, ici ou aux Etats-Unis ou en Angleterre, si elle ne se dirigeait pas vers les banques.

M. JELLIFF: Par l'attitude que les banques ont prise, Monsieur le Président, je n'attends pas d'elles beaucoup d'encouragement dans la formation d'un système de crédit rural. Vous savez aussi bien que tout autre membre de ce comité, Monsieur le Président, que sir Edmund Walker, sir John Aird et les autres banquiers de marque qui ont comparu devant nous, se sont tous déclarés opposés à tout ce qui pourrait détourner de leur caisse l'épargne populaire. Ils la veulent pour eux, et je ne vois pas comment nous pourrions étayer un tel système sans compter sur cette épargne. Mon unique idée en me levant était d'insister sur ceci, sur le seul soulagement qui soit à l'horizon, soulagement